

M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE

ARRÊTÉ PROVISOIRE

REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT

AT 2026-080

Madame le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Considérant la demande reçue le 27/07/2026 formulée par GM TELECOM – 84200 CARPENTRAS en vue de réaliser des travaux de remplacement de poteaux télécom.

Considérant que les rues impactées par ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement et pour assurer la sécurité de tous les usagers, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

A compter du 08/08/2026 et jusqu'au 08/11/2026, durant la totalité des travaux :

- le stationnement sera interdit sur la cité Beau Soleil.
- la chaussée sera rétrécie et la circulation alternée à la cité Beau Soleil, par la mise en place d'un alternat par feu tricolores.

ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire devra informer la mairie au moins sept jours avant le début des travaux.

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire sous la surveillance de la Mairie.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Corneilla-de-la-Rivière, le 3 août 2026

Madame le Maire
Auréli ESCODA

